



2 . Programme de soutien financier ponctuel aux artistes, médiateurs scientifiques, travailleurs culturels et organismes à titre d'ambassadeurs lavallois

Définition :

Ce programme entend reconnaître, par l'octroi d'une subvention municipale, le rôle d'ambassadeur des artistes, médiateurs scientifiques, travailleurs culturels et organismes culturels lavallois qui participent à un événement culturel sur la scène nationale et internationale. Il peut s'agir d'une activité de formation et de perfectionnement, d'une participation à d'un concours, d'une compétition, d'une vitrine culturelle ou d'un accueil à la diffusion.

Critères :

- Une demande écrite est formellement adressée à la Division art et culture (artetculture@laval.ca) au moyen du formulaire annexé au présent programme dûment rempli.
- Pour un organisme, le signataire de la demande est bel et bien identifié pour solliciter la Ville (résolution du conseil d'administration).
- Pour un artiste, médiateur scientifique ou un travailleur culturel, celui-ci doit fournir une preuve d'inscription ou d'invitation à l'événement.
- Un montant de 400 \$ est attribué pour la participation sur la scène nationale et un montant de 800 \$ pour la scène internationale. Un seul des deux montants pourra être accordé annuellement.
- Seul un organisme reconnu par la Ville, qui maintient à jour son dossier de reconnaissance peut être admissible à ce programme.
- Seul un artiste ou travailleur culturel membre du Conseil régional de la culture peut être admissible à ce programme.

Reddition de compte

L'artiste, le médiateur scientifique, le travailleur culturel ou l'organisme, suite à la tenue de l'activité, devra acheminer à la Division art et culture une preuve de sa réalisation afin de pouvoir bénéficier d'une aide financière ponctuelle.